



# St Gilles Gillis

## Urbanisme

### FORMULAIRE DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES

Au Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune de Saint-Gilles.  
Madame, Monsieur,

Conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29/03/2018 relatif aux renseignements urbanistiques, je vous prie de bien vouloir me délivrer<sup>1</sup> les renseignements urbanistiques pour le bien suivant :

#### Identification de la demande

Adresse du bien concerné : .....

Cadastré :  1<sup>ère</sup> /  2<sup>ème</sup> Division – Section  A /  B. – Numéro .....

Appartenant à (NOM, prénom ou dénomination et n° d'entreprise et adresse) :

.....  
.....  
.....  
.....

Demande urgente<sup>2</sup> : oui – non

#### Documents à joindre

##### Je joins à la présente :

- A. Si je suis titulaire d'un droit réel qui a l'intention de mettre en vente ou en location pour plus de neuf ans le bien immobilier sur lequel porte ce droit ou de constituer sur celui-ci un droit d'emphytéose ou de superficie sur le bien, les renseignements relatifs au titre qui s'attache à ce droit ;

Ou<sup>3</sup>

Si je suis une personne mandatée par le titulaire d'un droit réel qui a l'intention de mettre en vente ou en location pour plus de neuf ans le bien immobilier sur lequel porte ce droit ou de constituer sur celui-ci un droit d'emphytéose ou de superficie sur le bien, les renseignements relatifs au titre qui s'attache au droit réel, ainsi qu'une copie du mandat.

Les mandataires de justice, les notaires et les avocats sont dispensés de produire la copie du mandat.

A défaut, seuls les renseignements visés par l'article 275 §1<sup>er</sup> seront délivrés (« petits renseignements »).

<sup>1</sup> Les renseignements urbanistiques sont délivrés dans les trente jours ou, lorsqu'il y a urgence, dans les 5 jours ouvrables de la réception de la demande complète.

<sup>2</sup> En cas d'urgence, le montant de la redevance des renseignements est doublé. L'urgence est présumée en cas de vente judiciaire.

<sup>3</sup> Biffer la mention inutile.



- B. La preuve du paiement de la redevance de **96,70€** (ou **193,40€** pour le traitement d'urgence) à virer préalablement à la demande au compte bancaire suivant : **BE05 0910 1654 3175** de l'Administration communale de Saint-Gilles, avec la mention : RU + l'adresse du bien ;
- C. Le cas échéant, le document attestant de l'urgence de la demande (vente judiciaire) ;
- D. Si je suis titulaire d'un droit réel qui a l'intention de mettre en vente ou en location pour plus de neuf ans le bien immobilier sur lequel porte ce droit ou de constituer sur celui-ci un droit d'emphytéose ou de superficie sur le bien ou une personne que ce titulaire mandate pour ce faire, le descriptif sommaire du bien<sup>4</sup>.

**Le traitement de la demande ne débutera qu'à la réception de tous les documents susmentionnés.**

### Coordonnées du demandeur

\*Nom, prénom : .....

Société : .....

\*Adresse : .....

\*Code postal : ..... \*Localité : .....

Tél / Gsm : ..... Fax : .....

E-mail : .....

*\*Informations obligatoires pour que la demande soit considérée comme complète.*

### Signature du demandeur

J'accepte que les renseignements urbanistiques me soient adressés par courrier électronique à l'adresse mentionnée ci-dessus : oui – non

Date de la demande : .....

Signature .....

<sup>4</sup> Le descriptif sommaire est constitué d'une description littérale et d'un ou de plusieurs croquis ou plans, l'ensemble de ces documents devant refléter parfaitement la situation de fait du bien. Il peut se limiter à une description littérale dans le seul cas où celle-ci suffit à comprendre parfaitement la situation de fait du bien.

Le descriptif sommaire peut être accompagné d'un reportage photographique légendé et indiquant les différents endroits de prise de vue.

Le descriptif sommaire est daté et signé par son auteur.

§ 2. Le descriptif sommaire comprend au moins les éléments suivants :

- 1) l'adresse exacte du bien décrit ainsi que le numéro de la ou des parcelles cadastrales;
- 2) les caractéristiques des façades visibles depuis l'espace public et des toitures;
- 3) la destination ou l'utilisation de chaque construction ou partie de construction lorsque leur destination ou utilisation diffèrent;
- 4) le nombre d'unités de logement incluses dans le bien et leur répartition;
- 5) le nombre d'emplacements de stationnement.

Lorsque le bien visé par la demande est constitué de plusieurs constructions, chaque construction est décrite distinctement.